



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/10

Demande de crédit de CHF 41'000.- pour l'achat d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 3 et le 13 septembre 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/10. En date du 4 septembre 2024, nous avons envoyé une série de questions à M. Christian Genilloud, Municipal délégué, qui a répondu avec clarté et enthousiasme à la demi-douzaine de questions que nous lui avons adressées, ce dont nous le remercions vivement.

La Commune de Vully-les-Lacs dispose actuellement d'un parc de 4 véhicules. 3 de ces véhicules sont utilisés par la voirie quasiment en permanence et 1 véhicule est dédié à l'équipe de conciergerie. Ces derniers doivent régulièrement utiliser leur véhicule privé dans leur activité professionnelle ce qui n'est pas souhaitable.

La commission des finances a demandé à la Municipalité des précisions sur le type de véhicule que la Municipalité souhaite acquérir ainsi que son utilisation principale.

Ce dernier serait un véhicule type fourgon fermé avec espace de chargement et 2 portes à l'arrière. Il serait utilisé principalement par le service de conciergerie pour transporter leurs matériels et outillages nécessaires à leur travail ou encore à évacuer les déchets (poubelles, cartons, papiers, etc...).

Afin d'être dans l'air du temps et de démontrer une volonté d'améliorer l'impact environnemental, la Municipalité a porté son choix sur un véhicule électrique qui pourra être rechargé principalement avec les ressources produites par les panneaux solaires installés sur différents bâtiments communaux. Une borne de chargement serait installée au local de voirie, d'autres installations de bornes sont à l'étude par la Municipalité.

Ce véhicule électrique a un coût à l'achat d'environ 10'000.- supérieur à un véhicule thermique, mais est bien moins onéreux en termes d'entretien et de consommation. La différence serait ainsi compensée au bout d'une période de 7 à 8 ans d'après les calculs de la commission. La batterie du véhicule a une garantie de 8 ans. Même en cas de problème au bout de ce laps de temps (ce qui est peu probable), ce véhicule aura au pire coûté le même prix que son homologue thermique.

La Municipalité a demandé 2 offres à des garages régionaux pour un coût de :

- Offre 1 40'650.-
- Offre 2 40'540.-

Les 2 offres étant quasiment d'un montant égal, la priorité sera donnée au plus court délai de livraison.

Le leasing n'est pas souhaitable dans ce cas vu le prix d'achat relativement faible de ce véhicule. Il engendrerait une dépense au final supérieur de 2'500.- soit 6% de plus.

En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/10 et recommande donc au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à commander un véhicule électrique qui sera utilisé par l'équipe de conciergerie en priorité.
- De lui accorder dans ce but, un crédit de 41'000.-
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.

La Commission des finances

Vully-les-Lacs, le 16 septembre 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Arnaud Guignard Anne Jobin Antoine Parisod